|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | Communication – Direction B – unité B4 |
| Numéro de poste Sysper: | [301524](javascript:showJobDetails_246718_2()) |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Annegret Ziller, cheffe d’unité COMM.B.4  4e trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-03-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Nous sommes l’unité COMM.B.4 «Experience Europe» de la direction B «Stratégie et communication institutionnelle» de la direction générale de la communication, un service placé sous l’autorité directe du président de la Commission européenne. L’unité est responsable des dossiers suivants :

• le Centre des visites à Bruxelles, qui propose des programmes adaptés aux intérêts des différents groupes de visiteurs, conformément aux priorités stratégiques de la Commission européenne, dispose de plusieurs stations audiovisuelles dans ses locaux et accueille environ 50,000 visiteurs répartis en 1,500 groupes par an;

• le centre d’exposition «Experience Europe» à Bruxelles, qui propose des stations interactives pour en savoir plus sur le travail de la Commission et les politiques de l’UE (ainsi qu’une salle de conférence) et accueille environ 40,000 visiteurs par an;

• en coordination avec le Parlement européen, les expositions interactives «Europa Experience» dans les États membres.

Pour en savoir plus :

[Centre d’exposition Experience Europe - Commission européenne](https://commission.europa.eu/get-involved/visit-european-commission/experience-europe-exhibition-centre_fr)

[Centre de visites de la Commission européenne](https://commission.europa.eu/get-involved/visit-european-commission/visitors-centre_fr)

[Europa Experience | Visiter | Parlement européen](https://visiting.europarl.europa.eu/fr/visitor-offer/other-locations/europa-experience)

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste de chargé d’information et de communication au sein de l’équipe «Experience Europe», sous la direction d’un chef de secteur.

La personne contribuera au développement et au fonctionnement de l’exposition «Experience Europe» de la Commission à Bruxelles et à la poursuite du développement des services de la Commission destinés aux visiteurs. Parmi ses principales responsabilités, il devra :

* fournir les éléments nécessaires pour alimenter le processus de réflexion et de planification pour le futur service aux visiteurs de la Commission européenne: analyse conceptuelle et stratégique, évaluation des options et des tendances en matière de services aux visiteurs et technologies et services d’exposition, études de marché, élaboration de propositions et mise en œuvre;
* soutenir le fonctionnement du centre d’exposition «Experience Europe» à Bruxelles,
* organiser des visites de groupe à la Commission européenne et contribuer à l’objectif général de l’unité consistant à fournir d’excellents services aux visiteurs de la Commission européenne.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collègue motivé et enthousiaste possédant de bonnes compétences organisationnelles et un esprit créatif, une bonne connaissance des services aux visiteurs ou des technologies muséales/d’exposition et une capacité à traduire les objectifs généraux de communication en produits concrets de communication d’expositions, répondant aux besoins du public. Une attitude axée sur le service est une condition préalable, la capacité de travailler de manière constructive avec divers acteurs internes et externes est indispensable. Les candidats doivent posséder d’excellentes compétences conceptuelles et de communication associées à la capacité d’innover et de penser de manière créative.

Un très bon niveau d’anglais est requis, le français est recommandé et d’autres langues constituent un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)